

Anciens réfugiés angolais à la gare de Kinshasa-Est, prêts à monter dans un train pour rentrer dans leur pays.



Vers des solutions durables



Si le but premier du HCR est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, son objectif ultime est de les aider à trouver des solutions durables qui leur permettront de refaire leur vie dans la dignité.

Pour atteindre cet objectif, le HCR continuera à travailler avec ses partenaires à l'élaboration d'une stratégie progressive ciblée sur des éléments juridiques, tels que l'acquisition de la nationalité, ainsi que sur des opportunités d'autonomisation.

En définitive, quelle que soit la voie empruntée pour parvenir à une solution durable, chaque personne relevant de la compétence du HCR devrait avoir la possibilité d'exercer ses droits et d'apporter une contribution à la collectivité au sein de laquelle elle vit. ●●●

Une base pour des solutions durables

A lors que le rapatriement librement consenti est dans bien des cas la solution durable privilégiée, parfois la seule option qui s'offre à un réfugié est celle qui consiste à acquérir la nationalité d'un autre pays – que ce soit dans le cadre de la réinstallation, de l'émigration ou de l'intégration dans le pays d'asile. De même, pour différentes populations de déplacés internes ou d'apatrides, les voies qui mènent à des solutions peuvent être différentes ; cependant, celles-ci ne sont pas toutes décelables d'emblée, lorsque le HCR commence à travailler auprès d'une population.

Les stratégies qui visent à traiter tous les volets d'une solution potentielle, sur la base d'une analyse approfondie et d'une planification conjointe avec différents intervenants, sont celles qui auront le plus d'impact. Si ces stratégies sont souvent orientées sur la qualité de vie et les conditions d'asile dans un premier temps, elles doivent également tenir compte de la capacité de chaque individu à trouver, à terme, une solution durable. Bien souvent, une combinaison de solutions dans le cadre d'une approche globale est nécessaire pour parvenir à résoudre durablement la situation d'une population réfugiée.

Le HCR contribue chaque année à la mise en œuvre de solutions durables pour des réfugiés et des déplacés internes à travers le monde. Mais pour plusieurs millions de

réfugiés piégés dans des situations prolongées et pour un nombre plus important encore de déplacés internes, ces solutions durables restent hors de portée.

**S'IL N'Y A PAS
DE SOLUTIONS
DISPONIBLES DANS
L'IMMÉDIAT, LE
HCR CONTINUERA
À SOUTENIR
L'AUTOSUFFISANCE
ET LA MOBILITÉ POUR
LES RÉFUGIÉS**

Pendant qu'ils attendent de trouver une solution durable, les déplacés apportent souvent beaucoup aux sociétés qui les accueillent, en tirant parti des occasions qui s'offrent de conquérir leur indépendance. Le renforcement de la formation, l'éducation et le travail dans le cadre de dispositifs migratoires attentifs à la protection, sont autant d'éléments qui peuvent accroître les possibilités d'autonomie et faciliter l'accès à des solutions durables.

Quelle que soit l'issue pour les réfugiés et les déplacés internes – retour dans le pays ou la région d'origine, intégration dans le premier pays d'asile ou réinstallation ailleurs – le fait d'avoir donné la preuve de leur faculté d'adaptation

et de leur capacité à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille dans un nouvel environnement peut leur donner les moyens de se prendre en main et rendre la solution qu'ils finissent par choisir plus viable.

Plusieurs initiatives récentes sont destinées à assurer l'accès d'un plus grand nombre de personnes déplacées à des solutions globales, avec l'appui du nouveau Groupe directeur pour les solutions créé au sein du HCR : 19 opérations reçoivent actuellement des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre des stratégies pluriannuelles de recherche de solutions pour des réfugiés, des déplacés internes et des populations apatrides. Des approches innovantes visant à réduire la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et à rechercher des solutions de substitution aux camps sont également prévues en 2015.

En avril 2014 a été lancée à Copenhague l'Alliance pour les solutions, qui réunit des institutions onusiennes et des représentants de la société civile, des gouvernements de pays d'accueil et de pays donateurs, ainsi que des acteurs des milieux universitaires et du secteur privé souhaitant rechercher des solutions dès le début des situations d'urgence. L'Alliance encourage une approche collective, stratégique, en matière de recherche de solutions durables et de mobilisation de fonds et entend également offrir un concours technique, ainsi qu'une aide en matière de sensibilisation.

Solutions autour du monde

L'aperçu qui suit illustre, à l'aide d'exemples regroupés par région, les activités planifiées pour 2015 en coopération avec des partenaires.

En **Afrique**, une stratégie globale destinée à apporter des solutions aux réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) continue d'être mise en œuvre dans la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale. Cette stratégie régionale prévoit la réinstallation d'au moins 50 000 réfugiés congolais entre 2012 et 2017, afin d'élargir l'espace de protection et d'accroître l'intégration, en particulier par un renforcement des moyens de subsistance et une amélioration de l'accès aux services sociaux nationaux pour les réfugiés. Si les conditions de sécurité sont propices à des retours, l'appui au rapatriement librement consenti se poursuivra. En juin 2014, l'opération de rapatriement librement consenti des ressortissants de la RDC réfugiés au Congo a pris fin, plus de 119 000 réfugiés congolais ayant regagné de leur plein gré la province de l'Équateur en RDC.

Le HCR se félicite de l'appui offert par les pays d'asile et de réinstallation dans cet effort et continue de travailler avec le Gouvernement, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres partenaires humanitaires afin de créer les conditions pour des retours

pérennes, en particulier dans l'est de la RDC. En République-Unie de Tanzanie, le Haut Commissariat continue à soutenir les procédures de naturalisation.

L'Organisation continuera d'œuvrer à l'intégration d'anciens réfugiés angolais, libériens et rwandais, suite à la cessation de leur statut de réfugié. Ce travail contribue à la mise en œuvre de stratégies globales pluriannuelles de recherche de solutions à la situation de ces réfugiés. En 2015, le HCR continuera à soutenir les gouvernements des pays concernés et aidera à mettre la dernière main à plusieurs initiatives d'intégration sur place. En Zambie, le Gouvernement s'est engagé à intégrer jusqu'à 10 000 anciens réfugiés angolais. En RDC, l'intégration sur place de 18 000 anciens réfugiés angolais se poursuivra, notamment avec des mesures pour délivrer des permis de séjour.

Au Mali et en Somalie, le HCR appuiera le retour volontaire et la réintégration dans les zones où ces solutions sont envisageables. Au Bénin et au Ghana, le Haut Commissariat recherchera, de concert avec les gouvernements respectifs, des solutions durables pour les réfugiés togolais, dont certains résident dans ces pays depuis 1993. Au Bénin, les pouvoirs publics ont commencé à délivrer des permis de séjour d'une durée de dix ans à des réfugiés congolais, rwandais, tchadiens et togolais.

Les autorités ghanéennes devraient distribuer des permis de séjour à des réfugiés togolais en 2015. Des solutions possibles, dont l'émission de titres de séjour pour les réfugiés de longue date, ont également commencé à s'esquisser pour les Mauritaniens au Mali.

S'il n'y a pas de solutions disponibles dans l'immédiat, le HCR continuera à soutenir l'autosuffisance et la mobilité pour les réfugiés. Par exemple, l'Éthiopie a adopté une stratégie prometteuse pour permettre à des réfugiés érythréens de vivre hors des camps. Les réfugiés qui sont financièrement autonomes ou qui ont des proches ou des soutiens qui peuvent subvenir à leurs besoins, ne seront plus obligés de résider dans des camps. Avec un financement et un appui international, les perspectives ouvertes par cette politique devraient améliorer l'accès à l'éducation et à l'autosuffisance, permettre un séjour viable et de plus longue durée dans le pays, et élargir l'éventail des solutions durables disponibles ailleurs.

En **Asie**, la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil, a été lancée lors d'une conférence internationale des parties prenantes en mai 2012. Au Pakistan, la Stratégie globale de gestion et de rapatriement des réfugiés afghans, adoptée par le Gouvernement, associe un appui aux communautés d'accueil et des modalités de séjour temporaire. D'autres régimes de migration tenant compte des besoins de protection

seront poursuivis dans certains pays voisins, tels que la République islamique d'Iran.

En **Asie centrale**, le HCR appliquera une stratégie régionale afin d'intensifier la quête de solutions durables pour les réfugiés de longue date résidant en milieu urbain au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan.

En **Europe**, le Haut Commissariat continuera de s'impliquer dans le Processus de Sarajevo pour les réfugiés et les personnes déplacées et dans le programme régional de logement financé par l'Union européenne, qui facilite la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées par les conflits des années 1991-1995 en ex-Yougoslavie. Dans le cadre d'un processus intergouvernemental soutenu par le HCR, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie ont signé en 2011 une Déclaration commune en vue de trouver rapidement des solutions pour les 74 000 réfugiés encore présents dans la région. Un programme régional a défini les mesures concrètes à prendre pour surmonter les obstacles restants, notamment un processus accéléré de distribution d'actes d'état civil et une aide au rapatriement librement consenti.

Dans la région **Moyen-Orient et Afrique du Nord**, le HCR continuera d'appliquer le modèle de progression, conçu avec l'Institut de développement du BRAC et l'ONG *Trickle Up*, en Égypte.

Cette méthodologie de réduction de la pauvreté utilise une succession d'interventions dans les domaines des moyens de subsistance, du renforcement des capacités, de l'aide sociale et de la microfinance pour faire sortir les gens de la pauvreté, en milieu rural comme en milieu urbain.

Dans les **Amériques**, les pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) progressent en direction d'un accord. L'Initiative pour des solutions transitoires mise en œuvre en Colombie produit des pratiques optimales avec des méthodologies qui seront reproduites dans d'autres lieux de déplacement pour venir en aide aux communautés touchées. L'action orientée sur les solutions que le HCR mène en Colombie et son Initiative pour des solutions globales, destinée aux Colombiens réfugiés en Équateur, visent toutes deux à soutenir le processus de paix et à contribuer à la mise en place de solutions durables. En 2015, d'autres possibilités de renforcement de l'autosuffisance et de recherche de modalités alternatives de séjour sont envisagées.

Le HCR continuera également à promouvoir la mobilité régionale dans la région du MERCOSUR car de nouvelles opportunités se font jour, concernant l'application de régimes de mobilité professionnelle pour les réfugiés. Un projet pilote, prévoyant notamment la délivrance de titres de séjour à des Colombiens, sera lancé au bénéfice de 65 personnes.

Le rôle crucial de la réinstallation

La réinstallation continue à jouer un rôle essentiel dans la protection des individus en situation de risque, tout en allégeant la charge qui pèse sur les pays accueillant d'importantes populations de réfugiés.

Du fait de la pression exercée par les situations d'urgence, multiples et persistantes, il est de plus en plus crucial de préserver le fondement humanitaire de la réinstallation et d'offrir aux réfugiés qui en ont le plus besoin de nouveaux programmes de réinstallation, mis en place par les États. Il est également impératif que le HCR, de concert avec les homologues concernés, continue de rechercher et d'appliquer des moyens novateurs pour traiter les cas de réinstallation dans les lieux où il est difficile d'accéder aux réfugiés.

Parmi les initiatives importantes prévues en 2015, citons le travail de simplification des procédures de réinstallation que le HCR entreprendra en collaboration avec des États et d'autres intervenants pour en accroître l'efficacité. De concert avec les pays d'accueil et de réinstallation, le HCR s'efforcera également d'envisager la réinstallation de manière holistique,

en l'associant aux solutions de l'intégration sur place et du rapatriement librement consenti.

Pour assurer l'intégrité du traitement des dossiers de réinstallation, le HCR prendra en 2015 un certain nombre de mesures supplémentaires, consistant par exemple à réviser les principes directeurs existants sur la prévention de la fraude et à organiser des formations sur le web pour les membres du personnel contractuel récemment recrutés, de sorte qu'ils soient mieux à même d'identifier les individus qui ont besoin d'être réinstallés et de soumettre leur candidature.

Selon les estimations du HCR, près de 960 000 places de réinstallation seront nécessaires dans le monde en 2015. Ce total est en forte progression – 39 pour cent – par rapport au chiffre prévisionnel de 2014, principalement en raison de la prise en compte des besoins de réinstallation des réfugiés syriens, qui n'avaient pas été inclus dans les projections pour 2014. Du fait du conflit en Syrie, des pays situés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), ainsi qu'en Europe, ont fait état d'une augmentation très sensible

de leurs prévisions concernant les besoins annuels de réinstallation. Le HCR prévoit de soumettre des demandes de réinstallation pour 100 000 individus dans le monde, ce qui représente une augmentation de 35 pour cent par rapport à 2014. Les plus fortes hausses dans le nombre de dossiers soumis seront observées dans les régions MENA, Europe et Afrique.

Le HCR maintiendra son appui à l'action des Groupes restreints et des Groupes de contact, créés pour étayer les efforts de réinstallation dans les situations désignées comme prioritaires, afin de soutenir l'adoption d'objectifs plus larges en matière de solutions dans les pays de réinstallation, et de faciliter la planification et la définition de priorités sur le terrain. Les Gouvernements de la Suède et des États-Unis, conjointement avec les présidents du Groupe restreint pour les réfugiés syriens et du Groupe restreint pour les réfugiés congolais, ont aidé à assurer la mise en œuvre du programme de réinstallation. En 2015, l'Organisation poursuivra cette coopération afin de consolider le mandat de ces Groupes restreints. ■

Solutions durables

Potentiel en matière de retour volontaire réalisé

Offrir une aide au retour

- Des réfugiés rentreront au Mali, notamment à partir du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Niger.
- Les réfugiés et les déplacés internes étant spontanément rentrés chez eux en Somalie bénéficieront d'une aide à l'intégration de la part du HCR et de ses partenaires.
- Le rapatriement librement consenti de 172 000 Afghans sera facilité.
- Au moins deux formations sur l'organisation d'opérations massives de rapatriement librement consenti seront organisées à l'intention du personnel du HCR et de ses partenaires.
- Une aide individuelle sera accordée aux familles qui cherchent à rentrer.

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Soumettre des dossiers de réinstallation

- En 2015, environ 100 000 individus dans le monde feront l'objet d'une demande de réinstallation, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux années précédentes.
- Le HCR continuera d'appeler à la mise à disposition de 100 000 places pour réinstaller des réfugiés syriens en 2015-2016.
- Le HCR présentera les dossiers d'environ 25 000 réfugiés syriens candidats à la réinstallation en 2015 (25 000 autres Syriens soumettront leur candidature à d'autres formes d'admission, ne nécessitant pas de recommandation du HCR).
- Une fois les exercices de vérification des populations achevés, les demandes de réinstallation présentées pour les ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) réfugiés dans la région Afrique centrale et Grands Lacs augmenteront.
- 100 victimes de la traite, se trouvant actuellement en Égypte, bénéficieront d'une demande de réinstallation.
- Compte tenu de l'évolution récente de la situation dans le pays, le HCR recommandera de renforcer le programme de réinstallation pour les réfugiés irakiens.
- Le HCR attirera l'attention sur la nécessité de trouver des procédures de réinstallation innovantes pour les populations auxquelles on ne peut accéder.

Organiser les départs aux fins de la réinstallation

- En 2015, le HCR continuera à travailler avec les homologues concernés pour augmenter le nombre de départs, en vue de garantir la pleine utilisation des contingents disponibles.

Assurer l'intégrité des procédures de réinstallation

- Les orientations existantes sur la prévention des fraudes perpétrées par des réfugiés et les manières d'y répondre seront révisées.
- Le Service de la réinstallation participera à un certain nombre de missions multifonctionnelles d'évaluation technique orientées sur la lutte contre la fraude, en vue de dispenser un soutien et des conseils sur les moyens de minimiser les risques de fraude.

Entreprendre des initiatives de renforcement des capacités

- Le HCR préparera des webinaires et d'autres instruments de formation pour les collaborateurs chargés de la planification et de la gestion des opérations de réinstallation.

Potentiel en matière d'intégration réalisé

Faciliter l'obtention de titres de séjour

- 18 000 anciens réfugiés angolais recevront des permis de séjour en RDC.
- En Équateur, au moins 500 réfugiés répondant aux critères requis se verront délivrer des visas sur la base de liens familiaux.
- 2 000 réfugiés togolais recevront des permis de séjour au Ghana.
- La délivrance de titres de séjour et l'aide à l'intégration se poursuivront pour les anciens réfugiés angolais (10 000) et rwandais (4 000) en Zambie.
- 13 000 Mauritanais réfugiés au Mali recevront des permis de séjour.
- De concert avec les autorités nationales, le HCR offrira un appui technique et financier à 1 500 réfugiés pour faciliter la recherche de solutions migratoires alternatives, y compris par l'obtention de visas au titre du regroupement familial ou de visas de séjour, ou par la naturalisation.

Stratégie globale de solutions élaborée, renforcée ou actualisée

Examiner la possibilité de tirer parti de régimes de mobilité professionnelle

- Au moins 100 réfugiés colombiens bénéficieront du régime de mobilité professionnelle dans la région Amériques, l'objectif étant de favoriser leur autosuffisance.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche de solutions

- Les orientations relatives à la planification stratégique de solutions seront mises en œuvre à l'échelle mondiale pour le cycle annuel 2016, un soutien particulier étant apporté aux situations prioritaires.
- Un travail préparatoire sur la mise en œuvre de la stratégie de solutions permettra d'exécuter des programmes pluriannuels de solutions globales.

Promouvoir l'intégration sur place

- Un inventaire des possibilités existant en matière de naturalisation, d'obtention de titres de séjour, de liberté de circulation et de droit au travail dans huit lieux sera réalisée et infléchira la planification pour 2016.
- Des orientations pratiques sur les initiatives de promotion de l'état de droit, concernant par exemple le droit au travail, le logement, la terre et la propriété, et l'accès à la justice, seront élaborées et mises en œuvre à titre expérimental.

Peu à peu, un réfugié kosovar reconstruit sa vie au Monténégro

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

23 JUILLET 2014

CAMP DE KONIK, Monténégro, juillet 2014 |

Tefik Berisa est un homme difficile à joindre. Quand on appelle chez lui, on s'entend souvent dire par une voix enfantine polie : « Mon père n'est pas disponible, il est au travail. »



HCR/N. LUKIN

Les Berisa ont transformé leur conteneur au camp de Konik, à Podgorica, en une maison confortable. Ils espèrent obtenir bientôt un véritable chez-soi.

Quand on le voit en personne, son visage reflète sa vie difficile, mais sa stature révèle un homme convaincu que la dignité se construit par le travail acharné. En 1999, lui et sa famille ont fui le Kosovo vers le Monténégro avec juste un peu plus que les vêtements qu'ils portaient ce jour-là. Ils ont tout laissé derrière eux.

« Nous n'avions rien à notre arrivée au Monténégro. Heureusement, la nourriture nous a été généreusement fournie dans le camp, mais je ne voulais pas que ma famille dépende de l'aide. Je voulais une vie digne pour ma famille, même si nous n'avions rien », explique Tefik. « Vivre sans aucun document d'état civil m'a prouvé que ma famille n'existait pas juridiquement. Je me suis rapidement repris et j'ai décidé de procéder étape par étape : d'abord la nourriture, ensuite les documents d'identité. »

Il a commencé à travailler pour subvenir aux besoins de la famille, qui s'est agrandie de trois à huit personnes depuis leur arrivée. Le travail est généralement difficile, car c'est un travail physique.

Depuis 15 ans, il vit avec sa famille dans une installation de conteneurs à Konik, Podgorica, le plus grand camp de réfugiés roms de tout le pays. Le camp accueille actuellement environ 1 500 personnes.

Concernant son problème de documents d'identité, Tefik indique, « quand j'ai compris que ne pas avoir de documents personnels rendrait la vie de ma famille plus compliquée, j'ai immédiatement cherché des moyens pour en obtenir ».

En général, ne détenir aucun document d'identité constitue un obstacle majeur pour les réfugiés, qui ne peuvent pas construire une vie stable sans être légalement reconnus par le pays hôte. En 2009, afin de soutenir l'insertion locale des réfugiés d'ex-Yougoslavie, les autorités du Monténégro ont mis en œuvre des mesures pour que les personnes déplacées puissent demander un permis de résidence permanente ou temporaire, selon des conditions privilégiées.

Les organisations humanitaires et internationales contribuent à aider les personnes déplacées à obtenir des documents d'identité. Le HCR et une ONG du Monténégro, Legal Center, ont organisé des visites en bus au Kosovo, ce qui a permis à Berisa et à son épouse d'obtenir des documents d'identité et de demander un permis de résidence.

Les gouvernements de la région ont été engagés dans des projets bilatéraux pour aider les réfugiés par des moyens novateurs. En mai 2014, le Ministère de l'Intérieur

du Kosovo (UNSC 1244) a envoyé quatre équipes mobiles au Monténégro pour recueillir les demandes de documents d'identité. Parmi environ 400 réfugiés, les équipes mobiles ont aidé Tefik à réaliser son rêve de résidence permanente au Monténégro. Désormais, ses enfants ont leurs propres passeports, ce qui leur permettra de postuler pour le permis de résidence permanente.

« Je peux désormais planifier correctement leur avenir. Mes enfants sont tous scolarisés. Ils pourront donc trouver de meilleurs emplois. C'est mon plus grand souhait. Pour eux, je veux mieux que le travail que j'occupe », explique Tefik. « Il reste encore un point important sur ma liste de choses à faire étape par étape : un vrai toit au-dessus de nos têtes. Je pense que c'est essentiel dans la construction d'un avenir sûr pour notre famille. »

La famille Berisa devrait bénéficier d'une aide au logement dans le cadre du Programme régional de logement, qui vise à répondre au problème des déplacements dans la région en offrant des logements aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, du Monténégro et de la Serbie. ○